

COMMUNIQUÉ POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

La maltraitance institutionnelle : ça suffit !

Montréal, le 27 janvier 2020 — Au moment même où le ministère de la Santé et des Services sociaux procède à un sondage en ligne pour valider la pertinence des grands principes qu'il entend proposer dans sa prochaine Politique d'hébergement, un nouveau scandale éclate, cette fois dans une résidence pour personne autiste du CIUSSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal.

Ayant été témoin des nombreuses erreurs du personnel en place, la famille d'une usagère déclare l'avoir retirée temporairement de la ressource afin d'assurer sa sécurité. Elle a bien utilisé les mécanismes en place pour dénoncer les nombreuses situations dangereuses auxquelles étaient exposés les usagers, mais sans résultats, sinon la promesse d'une enquête. Et qui veille à la sécurité des autres usagers de cette même ressource ?

La situation de nos ressources d'hébergement est alarmante. Nous recevons régulièrement des témoignages de personnes qui ne savent pas quoi faire pour que la sécurité de leur proche soit garantie. Des ressources où des services de réadaptation devraient être assurés, mais dont le personnel n'est pas qualifié pour le faire, des situations de fugues faute de surveillance adéquate, un manque criant de ressources humaines et de ressources formées capables d'intervenir auprès de personnes ayant des problématiques multiples.

Nous n'en sommes ni au premier scandale ni malheureusement au dernier. Les histoires d'horreur de nos ressources d'hébergement font les manchettes pour quelques jours, puis on les oublie. Est-ce qu'une nouvelle politique d'hébergement changera la situation ? Peut-être. Mais en attendant, des personnes vulnérables continuent de subir des situations de maltraitance. Parallèlement à la rédaction de cette politique, la Fédération québécoise de l'autisme vous demande de vous pencher sur des objectifs à court terme pour protéger les personnes hébergées. Il faut assurer :

1. La sécurité et la qualité des services d'hébergement actuels ;
2. L'encadrement des usagers par un personnel qualifié ayant reçu la formation adéquate;
3. La réponse aux besoins variés des usagers.

Avoir une politique d'hébergement qui promeut de grands principes, c'est bien. Mais appliquer ces principes de soutien, de respect de la dignité et de bien-être immédiatement c'est crucial pour la qualité de vie des personnes hébergées.

- 30 -

Pour renseignements : Jo-Ann Lauzon
Fédération québécoise de l'autisme
514 270-7386 / direction@autisme.qc.ca

La Fédération québécoise de l'autisme est un regroupement provincial de plus de 70 organismes qui ont en commun les intérêts de la personne autiste et ceux de sa famille et de ses proches.